

**Arrêté du 10 février 2015 fixant la liste des candidats
ayant obtenu le diplôme national de thanatopracteur**

NOR : AFSP1503812A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le ministre de l'intérieur,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2223-45 et D. 2223-130 ;
Vu la délibération du jury national chargé d'examiner les candidats au diplôme national de thanatopracteur en date du 12 décembre 2014,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Ont obtenu le diplôme national de thanatopracteur au titre de la session 2013-2014, les candidats suivants :

Mme BECKER Morgane.
Mme BENOIST Emeline.
Mme BLANCHARD Aurélie.
Mme BOCHER Charline.
Mme BOUVET Julie.
Mme DASSONNEVILLE Nathalie.
M. DAVY Eddy.
Mme DION Elodie.
Mme DOMINGUEZ Sylvie.
Mme DURA Audrey.
M. FABRI Jean-Philippe.
M. FAUVEAU Gregory.
Mme FICHET Stéphanie.
Mme FREMY Claudia.
Mme FRIGIOTTI Fantine.
Mme GALLO Ophélie.
Mme GENTILS Anne.
M. GIAIACOPI Michel.
Mme GOLDNER-CONSTANTINESCU Ioana.
M. GOSGNACH Tristan.
Mme GUERIN Christel.
M. GUIZARD Tristan.
Mme IMBERT Louise.
Mme JAULIN Lydie.
Mme LAMBERT Vanessa.
Mme LAMINE Amélie.
Mme LATROUITE Alisson.
Mme LECERF Sabrina.
Mme MANDELLI Graziella.
Mme MARTI Cécile.
Mme MAS Blandine.
Mme MOSER Elodie.
Mme NAVELLE Magali.

Mme NORMANDIN Lisa.
Mme ORY Christelle.
M. PARISOT Raphael.
M. RAGOT Anthony.
Mme RAMSAY Jessy.
Mme REAL Angélique.
Mme REDIER Marion.
Mme RETUERTO Laetitia.
Mme RIBEIRO DASILVA Jessyca.
Mme RICHAUD Ludivine.
Mme TAFANI Lorenza.
Mme TILMAN Audrey.
M. TISSIERES Thomas.
Mme URIBELARREA Pauline.
Mme WURLIN Peggy.

Article 2

Le directeur général de la santé et le directeur général des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 février 2015.

Pour la ministre des affaires sociales, de la santé
et des droits des femmes et par délégation :
Le directeur général de la santé,
B. VALLET

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
S. MORVAN